

[Text]

a recommendation like that, I will be happy to look at it. That is as far as I could go today.

M. Lopez: Je voudrais savoir s'il y a des restrictions pour les employés qui voudront acheter des actions de la compagnie en question. Est-ce qu'on précise le temps pendant lequel ils seront obligés de garder ces actions par la suite ou s'ils pourront les revendre n'importe quand? Est-ce qu'il y a des restrictions quant à qui ils pourront les vendre par la suite?

Mr. McDermid: To the first question, no, there are no restrictions. Someone could purchase it and then sell it again shortly thereafter. However, I might caution on that thing. First of all, Nordion will be sold on the bid process, and believe you me, an awful lot of Canadian companies are interested in Nordion so I believe the bids will be very interesting and very good. I cannot envisage a second party interested in Nordion not getting in on the bidding process and then turning around and, if they were not successful, buying it off the successful bidder. That may happen, but I doubt it.

Second, yes, the restrictions as to Canadian ownership do pertain to the next owner. So they do not get out of the restrictions if it is resold later on; that is, as long as the bill is in force. If some Parliament comes along and wipes out the bill. . . Anything is possible around this place; you know that.

M. Lopez: Le prochain gouvernement. . .

The Chairman: On behalf of the committee, I want to thank the minister, his officials, and our other witness for agreeing to appear before the committee.

Mr. McDermid: Thank you, Mr. Chairman, for your courtesy. *Merci beaucoup.*

The Chairman: I would ask other members of the committee if they could stay behind for a little while. There is some business we have to deal with from last week's meeting. Then once we have dealt with that, if we can deal with it, I suggest we go in camera to discuss future business of the committee.

At our last meeting we had a motion moved by Mr. Hopkins, which is as follows:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of five members, including a member of the Official Opposition, the chairman, and in the absence of the chairman, the person designated to be chairman of the committee.

This motion can be carried, amended or, by unanimous consent, withdrawn. But before I proceed to deal with the motion I want to make a statement, and I have asked the clerk to distribute that statement to

[Translation]

différente. Si le Comité, dans sa grande sagesse, formulait une recommandation en ce sens, je serais disposé à l'étudier. C'est tout ce que je peux promettre.

Mr. Lopez: I would like to know if there are restrictions for employees who would like to buy shares in that company. Will they have to hold these shares for a definite period of time before selling them? Can they sell them to anyone they wish to?

M. McDermid: Je répondrai d'abord à votre première question. Non, il n'y a aucune restriction en ce sens. Une personne pourrait acheter ces actions et les revendre très peu de temps plus tard. Cependant, je me dois de faire une certaine mise en garde. Tout d'abord, Nordion sera vendue aux enchères, et je peux vous assurer qu'un grand nombre de sociétés canadiennes s'intéressent à Nordion. Je crois que les soumissions présentées seront fort intéressantes et très bonnes. J'ai peine à imaginer une situation dans laquelle une société qui serait intéressée à acheter des actions de Nordion ne présenterait pas de soumission lors de sa mise en vente, pour plus tard acheter ces actions du soumissionnaire qui avait pu les acheter. Ça pourrait se produire, mais ça m'étonnerait.

Les restrictions imposées quant à la participation canadienne valent aussi pour le prochain propriétaire. Même si on vend à nouveau ces actions, les critères quant à la participation d'intérêts étrangers doivent être respectés. Tout au moins, tant que cette mesure législative aura force de loi. Si un nouveau gouvernement décide plus tard d'abroger ce projet de loi. . . Comme vous le savez, dans le monde politique, rien n'est impossible.

Mr. Lopez: The next government. . .

Le président: Au nom du Comité, j'aimerais remercier les ministres, ses fonctionnaires, et nos autres témoins d'être venus cet après-midi.

M. McDermid: Merci, monsieur le président, de votre accueil chaleureux. Thank you very much.

Le président: Je demanderais aux membres du Comité de rester après la réunion. Nous devons régler certaines questions qui découlent de la réunion de la semaine dernière. Puis lorsque nous aurons terminé, si nous pouvons nous entendre, nous pourrions poursuivre notre réunion à huis clos pour discuter des travaux futurs du Comité.

Lors de notre réunion M. Hopkins a proposé la motion suivante:

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé de cinq membres y compris un membre de l'opposition officielle, le président et, en l'absence de celui-ci, la personne désignée pour le remplacer.

Cette motion peut être adoptée, modifiée, ou s'il y a unanimité, retirée. Avant de passer à l'étude de la motion, j'aimerais faire une déclaration. J'ai demandé à la greffière de faire circuler un exemplaire de cette